

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1248**7 décembre 2004****SOMMAIRE**

Alibi, S.à r.l., Luxembourg	59902	Jocan S.A., Luxembourg	59900
Alliance Santé S.A., Luxembourg	59889	Kenza-Lauro, S.à r.l., Luxembourg	59903
Alpha Concept S.A., Luxembourg	59886	KSIN Luxembourg III, S.à r.l., Luxembourg	59867
Atelier de Précision Zenner Félix, S.à r.l., Mersch	59903	(The) Learning Corporation S.A., Luxembourg	59898
Aus Terra Consult S.A., Luxembourg	59902	M.S. International Finance S.A., Luxembourg	59903
Austell Financière S.A., Luxembourg	59879	Marbre Investissements S.A., Bereldange	59858
Austell Financière S.A., Luxembourg	59879	Multicommunale Maritime et Commerciale S.A., Luxembourg	59892
Baltic Holding S.A., Luxembourg	59894	Natural Global Resources Holding S.A., Luxem- bourg	59879
Bercopa S.A., Luxembourg	59900	Natural Global Resources S.A., Luxembourg	59880
Brasstown Mansfield I S.C.A., Luxembourg	59871	Night Events S.A., Luxembourg	59899
Britax Luxembourg Financial Services, S.à r.l., Lu- xembourg	59867	Nodlam S.A., Luxembourg	59887
Carola Investment S.A., Luxembourg	59898	O Beirão, S.à r.l., Diekirch	59888
CDRJ Worldwide (Lux), S.à r.l., Luxembourg	59898	Opti-Vue, S.à r.l., Ettelbruck	59883
Ceram Holding S.A., Luxembourg	59866	Piani Developments S.A., Luxembourg	59901
(La) Coiffe II, S.à r.l., Dalheim	59904	Power Management Services S.A., Luxembourg	59858
(D')Coiffe, S.à r.l., Bertrange	59904	Quadriconseil S.A., Troine-Route	59885
Columb Trading S.A., Howald	59890	Queensdale Holding S.A., Luxembourg	59892
Comet Europe S.A., Leudlange	59891	Re De Co Holding S.A., Luxembourg	59901
Contracta Finance S.A., Luxembourg	59865	Redecos S.A.H., Luxembourg	59885
CPLGL, A.s.b.l., Comité des Premières du LGL, Luxembourg	59896	Resan S.A., Livange	59884
Délice du Château, S.à r.l., Clervaux	59869	Ritilux S.A., Luxembourg	59903
Desmag S.A., Luxembourg	59902	Royalpart S.A., Luxembourg	59895
Distrifood S.A., Doncols	59890	Santa Maura S.A., Luxembourg	59858
EF Cultural Tours, S.à r.l., Luxembourg	59890	Scorpius Investments, S.à r.l., Luxembourg	59888
Electrolux Reinsurance (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg	59904	Serendipi S.A., Luxembourg	59899
Eli Industries Holding S.A., Luxembourg	59889	Simon Thierry BP, S.à r.l., Koetschette	59894
Eli Industries Holding S.A., Luxembourg	59889	Simon Thierry BP, S.à r.l., Koetschette	59895
Ethofin Holding S.A., Luxembourg	59889	Socafam, S.à r.l., Luxembourg	59886
Euro Disposable S.A., Troine-Route	59891	Société de Gérance et de Participations Financières S.A.H., Luxembourg	59883
Fiduciare, S.à r.l., Luxembourg	59902	St. Georges Investment S.A., Luxembourg	59901
Forest S.A.H., Luxembourg	59896	Tabula Holdings Eight, S.à r.l.	59884
Fortalux Investment S.A., Luxembourg	59888	Taz Holding S.A., Luxembourg	59887
Fortalux Investment S.A., Luxembourg	59888	Telden S.A. Holding, Luxembourg	59865
Gekko Invest Holding S.A., Luxembourg	59882	Thursday S.A., Luxembourg	59899
Gids, S.à r.l., Luxembourg	59859	Uranie, A.s.b.l., Luxembourg	59880
Highbridge / Zwirn Lux, S.à r.l., Luxembourg	59871	Valdes S.A., Luxembourg	59901
Hydrus Investments, S.à r.l., Luxembourg	59887	Vision Informatique S.A., Luxembourg	59903
Ikodomos Holding S.A., Luxembourg	59883	Water Cutting Luxembourg S.A., Ehlerange	59886
Information & Communication Technologies Europe S.A. (ICT Europe S.A.), Strassen	59892	WestAM Compass Fund, Sicav, Luxembourg	59866

POWER MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 95.850.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(082191.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

MARBRE INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22, rue du X Octobre.
R. C. Luxembourg B 60.299.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 septembre 2004

1. Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire, ainsi que des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2002 et 2003 l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes tels que présentés et décide de reporter:

le solde du résultat de l'exercice 2002 soit une perte de EUR 16.353,68 à compte nouveau.

le solde du résultat de l'exercice 2003 soit une perte de EUR 9.076,01 à compte nouveau.

2. Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire.

3. Monsieur Bernard Thonus démissionne de sa fonction d'administrateur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004.

Monsieur Raman Sehgal démissionne quant à lui de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs démissionnaires.

Sont nommés nouveaux administrateurs pour un terme de 6 ans:

* Monsieur Jean Schul, comptable, né le 15 août 1971 à B-Saint Mard et demeurant 7, rue de la Pièce à B-6740 Etale.

* Mademoiselle Patricia Benere, comptable, née le 1^{er} juillet 1969 à B-Athus et demeurant 31, rue du Rond-Point à B-6791 Athus.

4. Les actionnaires déclarent à l'unanimité être d'accord avec le transfert du siège social du 40, Cité Grand-Duc Jean à L-7233 Bereldange au 22, rue du X octobre à L-7243 Bereldange et ce avec effet immédiat.

5. Bien que la perte exposée au bilan dépasse les trois quarts du capital social, les actionnaires décident en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de continuer l'activité de la société.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

MARBRE INVESTISSEMENTS S.A.

J. Schul

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2004, réf. LSO-AU06077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080609.3/664/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

SANTA MAURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 69.564.

- Il résulte d'une ordonnance du Juge des référés du 27 août 2004 que les effets de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 mai 2003 sont provisoirement suspendus de sorte que le siège social est fixé au 41, avenue de la Gare à Luxembourg et que Maître René Faltz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, Maître Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg et Monsieur Pierfrancesco Campana, avocat, demeurant à Genève sont administrateurs de la société SANTA MAURA S.A. et SRE REVISION, ayant son siège social 36, route de Longwy à L-8080 Bertrange est commissaire aux comptes de la société, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

T. Felgen

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080554.3/263/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

GIDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 12,500.-.**Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 103.392.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twentieth day of the month of September.
Before Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. BC EUROPEAN CAPITAL VII-1, and
2. BC EUROPEAN CAPITAL VII Top-up-1,

both being LIMITED PARTNERSHIPS with their registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL,

represented by CIE MANAGEMENT II LTD, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, being the General Partner of each of the limited partnerships listed above and representing and being entitled to act on behalf of each of such partnerships,

itself represented, pursuant to a proxy dated 17 september 2004, by SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE à Luxembourg, société anonyme, with office 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg itself represented by Mr Ferdinando Cavalli and Miss. Cristobalina Moron, employee 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée which they form between themselves:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name GIDS, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of incorporation and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures in any form including in the form of convertible bonds. The Company may issue any form of certificates or other securities.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the members adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 11 hereof.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the members deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporations.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or by the board of managers, as the case may be.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager or the board of managers, as the case may be, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The issued share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (25) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 11 hereof.

Art. 6. Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company's assets and profits.

The shares may be pledged by the members.

Art. 7. All or any shares may only be transferred or devolved in conformity with the consents required by Article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies. Such consents shall be refused if the transfer is not in

compliance with any agreement among members which has been duly notified to the Company, but such consents cannot be withheld if a proposed transfer does not conflict with any such agreement.

A transfer of shares shall be effected by notarial deed or by private deed. Transfer of shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to the Corporation or a notarial acceptance as provided in Article 1690 of the Civil Code.

Art. 8. The Company is managed by one or several managers who need not be members. They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. The managers may be re-elected. The manager(s) may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of members and the board of managers, but in his absence the members or the board of managers may appoint another manager as chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, cable, telegram or telex of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. The meeting may be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Managers may be represented at meetings of the board by another manager appointed in writing or by fax, cable, telegram or telex, without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or fax or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the Company. The Company shall be bound by the signature of two managers or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

If the managers act as a board, they may delegate their powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager who may constitute committees deliberating under such terms as the board of managers shall determine. The managers may also confer all powers and special mandates to any other person, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 9. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 10. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Meetings shall be called by the manager or by the board of managers, as the case may be, by convening notice addressed by registered mail to members at least five days prior to the meeting.

Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy appointed in writing, by fax, cable, telegram or telex.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

To the extent permitted by law resolutions of members may be validly taken in writing by all the members without a meeting. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the members representing at least three quarters of the issued share capital.

Art. 12. The annual general meeting of members shall be convened to be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Wednesday of the month of June at 11.00 a.m. The first such meeting shall be held in 2005. To the extent permitted by law, the annual meeting need not be held if the members resolve about all items on the agenda of ordinary general meeting by circular resolution.

Art. 13. The members may resolve that the operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor. Such statutory auditor need not be a member and shall be elected by the annual general meeting of members for a period ending at the date of the next annual general meeting of members.

Any statutory auditor in office may be removed at any time by the members with or without cause.

Art. 14. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year, with exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st December, 2004.

Art. 15. Every year as of the 31st December, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 16. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 17. Out of the net profit five percent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when and for as long as such reserve amounts to ten percent (10 %) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 18. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 19. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915, on commercial companies as amended.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Paid-in shares
BC EUROPEAN CAPITAL VII-1	10,425 EUR	417
BC EUROPEAN CAPITAL VII Top-up-1	2,075 EUR	83
Total:	12,500 EUR	500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who certifies that the conditions provided for in Article 183 of the law of 10th August 1915 have been observed.

Expenses - Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately Euro 1,700.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri;
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of incorporation of the Company:

- Mr Manuel Frias, born in Lisbon (P), on April 6, 1942, company director, residing in Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri

- Mr Mike Twinning, born in Cheltenham (GB), on January 16, 1962, company director, residing in London, 43-45, Portman Square,

- Mr Pierre Stemper, employee, born in 6 décembre 1970 à Poissy (F), residing in Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri,

3. The following is elected statutory auditor of the Company:

KPMG LUXEMBOURG, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English text and the French translation, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingtième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. BC EUROPEAN CAPITAL VII-1, et

2. BC EUROPEAN CAPITAL VII Top-up-1,

toutes les deux étant des «limited partnerships», avec leur siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 3QL,

représentés par CIE MANAGEMENT II LTD, avec siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 3QL, en tant que «General Partner» de chaque «limited partnership» énuméré ci-avant et représentant et ayant le droit d'agir au nom de chacun de ces «partnerships»,

ici représentée, en vertu d'une procuration du 17 septembre 2004, par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE à Luxembourg, société anonyme, établie au 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg représentée par M. Ferdinando Cavalli et Mme Cristobalina Moron, employés privés, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

La prédite procuration, signée par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GIDS, S.à r.l. (la «Société»). La société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance sous toute forme y compris sous la forme d'obligations convertibles. La Société peut émettre toute forme de certificats ou autres valeurs mobilières.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision des associés prise dans les conditions prévues à l'article 11 pour la modification des présents statuts.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des présents statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeure une société luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des associés prise dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article 11 pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à un droit proportionnel de l'actif social et des bénéfices. Les parts sociales peuvent être données en gage par les associés.

Art. 7. Tout ou partie des parts sociales ne peuvent être transférées entre vifs ou à cause de mort que moyennant le consentement requis par l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Ce consentement doit

être refusé si le transfert est contraire à un accord entre associés qui a été dûment notifié à la Société, mais ce consentement ne peut être refusé si un transfert envisagé n'est pas contraire à un tel accord.

Un transfert de parts sociales peut être effectué par acte notarié ou par acte sous seing privé. Un transfert de parts sociales est seulement opposable à la Société ou aux tiers suite à la notification à la Société ou par acceptation notariée conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Ils sont rééligibles. Les gérants peuvent être révoqués avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le conseil de gérance élira parmi ses membres un président et peut élire parmi ses membres un vice-président. Il peut également élire un secrétaire, qui n'a pas besoin d'appartenir au conseil de gérance, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants à la place indiquée dans la convocation de la réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance peuvent nommer un autre membre du conseil de gérance comme président «pro tempore» par un vote majoritaire de ceux présents à une telle réunion.

Les membres du conseil de gérance recevront une convocation écrite pour toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre heures avant une telle réunion, à moins d'événements urgents, auquel cas la nature de ces événements sera précisée dans la convocation. Cette convocation peut être supprimée par le consentement par écrit, télécopie, câble, télégramme ou télex de chaque gérant. Pour des réunions individuelles tenues en place et lieu prévus à l'avance par un calendrier adopté par une décision du conseil de gérance, des convocations individuelles ne sont pas requises. La réunion peut être tenue régulièrement sans convocation préalable lorsque tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer ensemble. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, nommé par écrit, télécopie, câble, télégramme ou télex, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et avec lesquelles il peut voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire sur un document unique ou sur plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la décision intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature collective de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par un quelconque des gérants.

Si les gérants constituent un conseil, ils peuvent déléguer les pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés, à tout gérant qui peut constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil de gérance. Les gérants peuvent également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toute autre personne, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société représente l'ensemble des associés de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les assemblées seront convoquées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance moyennant convocations adressées aux associés par lettre recommandée au moins cinq jours avant l'assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale par écrit, fax, câble, télégramme ou télex.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi par écrit ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par conférence téléphonique, vidéo conférence, tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée.

Dans la mesure où la loi le permet, des décisions des associés peuvent être valablement prises sans réunion par un écrit signé par tous les associés. Pareille approbation peut résulter d'un document unique ou de plusieurs documents séparés.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des associés se tient à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tel autre endroit à Luxembourg qui sera précisé dans la convocation de l'assemblée, le deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures. La première de ces assemblées sera tenue en 2005. Dans la mesure permise par la loi, l'assemblée annuelle n'a pas besoin d'être tenue si les associés prennent des résolutions sur tous les points de l'ordre du jour d'une assemblée ordinaire par voie circulaire.

Art. 13. Les associés peuvent décider que les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire aux comptes. Ce commissaire aux comptes n'a pas besoin d'être associé et est élu par l'assemblée générale annuelle des associés pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des associés.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les associés à tout moment avec ou sans motif.

Art. 14. L'année comptable de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et prendra fin le 31 décembre de la même année à l'exception de la première année comptable qui commencera à la date de la formation de la Société et prendra fin le 31 décembre 2004.

Art. 15. Chaque année, le 31 décembre, le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 16. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 17. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui pourront, mais ne devront pas être associés et qui seront nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts sera déterminé conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Souscription et paiement

Les comparants ont souscrit un nombre de parts sociales et ont libéré en espèces les montants suivants:

Associés	Capital souscrit et libéré	Nombre de parts
BC EUROPEAN CAPITAL VII-1	10.425 EUR	417
BC EUROPEAN CAPITAL VII Top-up-1	2.075 EUR	83
Total:	12.500 EUR	500

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui certifie que les conditions prescrites par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.700,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:
 - Monsieur Manuel Frias, né à Lisbonne (P), le 6 avril 1942, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri
 - Monsieur Mike Twinning, né à Cheltenham (GB), le 16 janvier 1962, administrateur de sociétés, demeurant à Londres (Royaume-Uni), 43-45, Portman Square,
 - Monsieur Pierre Stemper, né à Poissy (F), le 6 décembre 1970, employé privé, demeurant à Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri,

3. Est nommé commissaire aux comptes de la Société:

KPMG LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: F. Cavalli, C. Moron, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, vol. 145S, fol. 21, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier livre à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

J. Delvaux.

(083057.3/208/383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2004.

TEL DEN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 43.038.

—
Extrait du procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 juin 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte le renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Claude Schmitz et Guy Hornick pour une nouvelle période de six ans qui se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Sixième résolution

L'Assemblée accepte le renouvellement du mandat du Commissaire de Surveillance, AUDIEX S.A., pour une nouvelle période de six ans, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TEL DEN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06636. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080604.3/045/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

CONTRACTA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 13.737.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 22 avril 1976, publié au Mémorial C numéro 148 du 20 juillet 1976

dont les statuts ont été modifiés aux termes de d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 9 janvier 1978, publié au Mémorial C numéro 133 du 24 juin 1978,

dont le capital social a été converti en euros et augmenté aux termes d'une assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé, en date du 10 janvier 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 658 du 14 septembre 2000,

dont le capital social de la société est fixé à cinq cent trente-cinq mille cinq cents euros (EUR 535.500,-) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (EUR 153,-) chacune.

—
DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 septembre 2004,

enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2004, volume 900, folio 71 case 8,

que la société anonyme dénommée CONTRACTA FINANCE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 13.737,

a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été apuré et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 2004.

F. Kessler.

(080066.3/219/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

CERAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 60.662.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 août 2004
Première résolution

L'Assemblée accepte le renouvellement des mandats d'administrateur de Messieurs Philippe Blandinières, Claude Schmitz et Guy Hornick pour une nouvelle période de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009 statuant sur le bilan arrêté au 31 décembre 2008.

L'Assemblée approuve tous les actes passés par les administrateurs dans le cadre de leur présent mandat rétroactivement au 30 juin 2003.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gilles Blanchot pour une nouvelle période d'une année prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005 statuant sur le bilan arrêté au 31 décembre 2004.

L'Assemblée approuve tous les actes passés par l'administrateur dans le cadre de son présent mandat rétroactivement au 30 juin 2004.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte le renouvellement du mandat du Commissaire de Surveillance, AUDIEX S.A., pour une période de six ans, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009 statuant sur le bilan arrêté au 31 décembre 2008.

L'Assemblée approuve tous les actes passés par le Commissaire de Surveillance dans le cadre de son présent mandat rétroactivement au 30 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERAM HOLDING S.A., Société Anonyme

C. Schmitz / G. Hornick

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080606.3/045/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

WestAM COMPASS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 67.580.

—
Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 12 juillet 2004
prise en concordance avec l'article 14 des statuts de la Société

Il résulte du procès-verbal que le conseil d'administration décide:

- d'approuver la démission de Monsieur Willem Labuschagne en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2004;

- de coopter Mlle Marian Van Lexmond, Associate Director, avec adresse professionnelle à c/o WestLB ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

- Monsieur Jaime Gil-Delgado;
- Monsieur Luke Nunneley;
- Monsieur Roland Wigger;
- Monsieur Mohammed Bhatti;
- Monsieur Massimoluca Mattioli;
- Monsieur Christoph Dahm;
- Mademoiselle Marian van Lexmond.

Luxembourg, le 28 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WestAM COMPASS FUND

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080231.3/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

KSIN LUXEMBOURG III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 102.399.

EXTRAIT

500 parts sociales de la Société, représentant 100% du capital de la Société, ont été apportées le 31 août 2004 par KSIN BERMUDA II LIMITED à KSIN LUXEMBOURG I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 174, route de longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.724.

Compte tenu de ce qui précède, KSIN LUXEMBOURG I, S.à r.l. est, à compter du 31 août 2004, l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

HALSEY, S.à r.l.

Gérant unique

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2004, réf. LSO-AV1242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(082420.3/242/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

BRITAX LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 82.022.

In the year two thousand and four, on the eighth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRITAX LUXEMBOURG INTERNATIONAL SERVICES, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg,

here represented by Mrs Corinne Muller, Law graduate, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 7 September 2004, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of BRITAX LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (the «Company»), having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company register under the number B 82 022, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Paul Bettingen, on the 8 March 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 29 November 2001, n° 1.086. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on September 11, 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on November 13, 2002, n° 1.626,...

The appearing party representing the entire share capital has resolved upon the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital from its current amount of one hundred ten million nine hundred fifteen thousand five hundred and fifty euro (EUR 110,915,550.-) up to one hundred ten million nine hundred sixty-four thousand four hundred and fifty euro (EUR 110,964,450.-) through the issue of one thousand nine hundred fiftysix (1,956) common shares of a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

2. Subsequent amendment of article 6 paragraph 1, of the articles of incorporation:

Art. 6. «The Company's capital is set at one hundred ten million nine hundred sixty-four thousand four hundred and fifty euro (EUR 110,964,450.-) consisting of four million four hundred thirty-eight thousand five hundred and seventy-eight (4,438,578) common shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

3. Miscellaneous.

and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital from its present amount of one hundred ten million nine hundred fifteen thousand five hundred and fifty euro (EUR 110,915,550.-) up to one hundred ten million nine hundred sixty-four thousand four hundred and fifty euro (EUR 110,964,450.-) through the issue of one thousand nine hundred fifty-six (1,956) common shares of a nominal value of twentyfive euro (EUR 25.-) each;

The one thousand nine hundred fifty-six (1,956) new shares have been subscribed by the sole shareholder and fully paid up by a contribution in kind through irrevocable waiver of its claim consisting in an interest free loan paid in July 2004 to BRITAX LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES, S.à r.l., the claim being waived up to forty-eight thousand nine hundred euros (EUR 48,900.-).

The sole shareholder declares that this contribution in kind really exists and that its value is at least equal to the amount of the increase of capital.

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by relevant documentation.

Second resolution

As a consequence of the aforementioned resolution, the sole shareholder decides to change article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company. Article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. «The Company's capital is set at one hundred ten million nine hundred sixty-four thousand four hundred and fifty euro (EUR 110,964,450.-) consisting of four million four hundred thirty-eight thousand five hundred and seventy-eight (4,438,578) common shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The present document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BRITAX LUXEMBOURG INTERNATIONAL SERVICES, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg,

ici représentée par Mme Corinne Muller, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 septembre 2004. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée BRITAX LUXEMBOURG INTERNATIONAL SERVICES, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 82 022, constituée suivant acte notarié en date du 8 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 novembre 2001 n° 1.086. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 13 novembre 2002, n° 1.626...

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social actuellement de cent dix million neuf cent quinze mille cinq cent cinquante euros (EUR 110.915.550.-) pour le porter à cent dix million neuf cent soixante-quatre mille quatre cent cinquante euros (EUR 110.964.450.-) par l'émission de mille neuf cent cinquante-six (1.956) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Modification de l'article 6 des statuts selon la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent dix millions neuf cent soixante-quatre mille quatre cent cinquante euros (EUR 110.964.450.-) représentée par quatre millions quatre cent trente-huit mille cinq cent septante-huit parts sociales ordinaires (4.438.578), d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

3. Divers

Première résoluion

4. L'associé unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de cent dix millions neuf cent quinze mille cinq cent cinquante euros (EUR 110.915.550.-) à cent dix millions neuf cent soixante quatre mille quatre cent cinquante euros (EUR 110.964.450.-) par l'émission de mille neuf cent cinquante-six (1.956) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les mille neuf cent cinquante-six (1.956) nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'associé unique et elles ont été libérées intégralement par une contribution en nature consistant en la renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit sous forme d'un prêt sans intérêts accordé en juillet 2004 à BRITAX LUXEMBOURG INTERNATIONAL SERVICES, S.à r.l., et en annulation de cette même créance à concurrence de quarante-huit mille neuf cents euro (EUR 48.900.-).

L'associé unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence du montant de ladite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'une documentation pertinente.

Deuxième résolution

En conséquence l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de cent dix millions neuf cent soixante-quatre mille quatre cent cinquante euros (EUR 110.964.450.-) représentée par quatre millions quatre cent trente-huit mille cinq cent septante-huit parts sociales ordinaires (4.438.578), d'une valeur de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Müller, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, vol. 145S, fol. 11, case 1. – Reçu 489 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

J. Elvinger.

(079333.3/211/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

DELICE DU CHATEAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9712 Clervaux, 4, montée du Château.

R. C. Luxembourg B 103.287.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Adrian Petre, cuisinier, demeurant à B-6700 Arlon, 157, avenue de Mersch, ici représenté par Monsieur Gérald Ponce, employé privé, demeurant à F-54650 Saulnes, 17, rue de Rodange, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DELICE DU CHÂTEAU, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Clervaux.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que la fabrication de pâtes alimentaires.

Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, et de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexe, au Grand-Duché ou à l'étranger.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en six cent vingt-cinq (625) parts sociales de vingt euros (EUR 20,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale. Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de mai de chaque exercice. Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, le comparant déclare que son mandant est le bénéficiaire réel de cette opération et il déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, représenté comme susdit, s'est constitué en Assemblée Générale et il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à L-9712 Clervaux, 4, montée du Château.

2) La société sera gérée par un gérant unique: Monsieur Adrian Petre, cuisinier, né à Bucarest le 10 juillet 1956, demeurant à B-6700 Arlon, 157, avenue de Mersch, qui aura pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toute circonstance.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé: G. Ponce, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 17 septembre 2004, vol. 431, fol. 5, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 4 octobre 2004.

C. Mines.

(903278.3/225/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 octobre 2004.

BRASSTOWN MANSFIELD I SCA, Société en Comandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 90.866.

Par décision de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société en date du 14 septembre 2004:

Les personnes suivantes ont été renommées membres du conseil de surveillance de la Société:

- Alexis Kamarowsky, directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg,
 - Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg
 - Jean-Marc Debaty, directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg
- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés de la société, qui aura lieu en 2005.
- ERNST & YOUNG, avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, est renommé commissaire aux comptes de la Société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société, qui aura lieu en 2005.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06318. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080492.3/536/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

HIGHBRIDGE / ZWIRN LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 103.124.

In the year two thousand four, on the tenth day of September.

Before the undersigned Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, acting in place of Maître Joseph Elvinger who will be in charge of the original of this deed.

There appeared:

HIGHBRIDGE / ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., a Delaware Limited Partnership, with registered office at 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, registered with the State of Delaware, duly represented by Sébastien Binard, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in New York, USA, on 9 September 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which he declare organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law»), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Law»), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of HIGHBRIDGE / ZWIRN LUX, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers as the case may be. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers.

In the event that the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be increased or reduced at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Art. 10. The bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Compartments

Art. 12. The Sole manager or the board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the «Compartment» or the «Compartments»). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers creating such compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the sole manager or the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the sole manager or the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the sole manager or the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

D. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of any two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 14. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 17. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Companies Law.

Art. 21. The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of shares of the Company relating to the other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company shall not attend such general meetings.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 22. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 23. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, of a decision of the shareholder(s), for the payment of dividends to the shares of the corresponding compartment.

Art. 24. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Interim dividends may be distributed upon decision of the sole manager or, in case of several managers, the board of managers.

The general meeting of shareholders will determine upon recommendation of the sole manager or the board of managers, how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the sole manager or the board of managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law.

The sole manager or the board of managers may decide to pay interim dividends to the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these articles of incorporation.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 25. Without prejudice to the provisions contained in article 12, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the sole manager or the board of managers of the Company without affecting any other existing compartment or the shareholders thereof.

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of each Compartment of the Company held by them.

Art. 27. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

H. Tax election

Art. 28. Any manager or shareholder is hereby authorized to make any election and to take any necessary or appropriate action in connection therewith to cause the Company to be disregarded as a separate entity from its owner for U.S. Federal tax purposes

Subscription and payment

All five hundred (500) shares have been subscribed by HIGHBRIDGE / ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND L.P., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2004.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company:

Daniel Bernard Zwirn, managing partner, born in Pennsylvania (USA), on July 6, 1971, with address at 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151;

Perry Adam Gruss, chief finance officer, born in New York (USA), on August 14, 1967, with address at 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151;

David Alan Proshan, general counsel, born in Trenton (New Jersey, USA) on July 11, 1966, with address at 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151;

3. The term of office of the managers is set for an unlimited period of time.

4. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, is appointed independent auditor of the Company. The term of its office is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, momentanément empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu HIGHBRIDGE / ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND L.P., un Delaware Limited Partnership ayant son siège social à 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, enregistré dans féat du Delaware, ici représenté par Sébastien Binard, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date, à New York (USA) du 9 septembre 2004.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir actionnaires par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la «Loi sur les sociétés commerciales»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi -transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de HIGHBRIDGE / ZWIRN LUX.

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré dans la même commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance selon le cas. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Au cas où le gérant unique ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art.6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments déterminés de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des actions.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. La faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers ou ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Compartiments

Art. 12. Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant un tel compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, sera liante vis-à-vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre les actionnaires et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des actionnaires et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces actionnaires et créanciers. Les créanciers et actionnaires de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le gérant unique ou le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

La Société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

D. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée du mandat. Le(s) gérant(s) est / sont librement, et à tout moment, révocable(s), sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est

présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le secrétaire ou, en leur absence, par le viceprésident, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de Loi sur les sociétés commerciales.

Art. 21. Les détenteurs d'actions de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs d'actions de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs d'actions rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé ne pourront pas participer à ces assemblées générales.

F. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux actions émises dans chaque Compartiment.

Les actionnaires approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et la pratique courante. Par une décision des actionnaires l'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun des comptes sera distribué comme dividendes aux actions du Compartiment correspondant.

Art. 24. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur recommandation du gérant unique ou du conseil de gérance, comment le surplus des profits annuels sera distribué. Le paiement de distributions se fera aux actionnaires à leurs adresses figurant sur le registre des actionnaires. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues à la Loi sur les sociétés commerciales.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux actions d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant

à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les sociétés commerciales ou par les présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 25. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 21, et sous réserve de l'autorisation des actionnaires accordée lors d'une assemblée des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts de la Société, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions pourront être rachetées par une décision du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société sans avoir aucun effet sur les compartiments existants ou les actionnaires de ces compartiments.

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des actions de chaque Compartiment détenues dans la Société.

Art.2.7. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation ou la Loi sur les sociétés commerciales.

H. Option fiscale

Art. 28. Chaque gérant ou actionnaire est autorisé par la présente de choisir toute option fiscale et de prendre toutes les actions nécessaires ou appropriées en relation avec une telle option afin que la Société ne soit pas qualifiée d'entité juridique distincte de son propriétaire pour les besoins de l'impôt fédéral des Etats-Unis.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit par HIGHBRIDGE / ZWIRN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., prénommé.

Les part sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes

1. Le siège social de la Société est établi à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes ont été nommées comme gérants:

Daniel Bernard Zwirn, managing partner, né à Pennsylvania (Etats-Unis), le 6 juillet 1971, demeurant à 745, Fith Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151;

Perry Adam Gruss, chief finance officer, né à New York (Etats-Unis), le 14 août 1967, demeurant à 745, Fith Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151;

David Alan Proshan, General Counsel, né à Trenton, New Jersey (Etats-Unis), le 11 juillet 1966, demeurant à 745, Fifth Avenue, 18th Floor, New York, New York 10151;

3. Les mandats des gérants sont établis pour une durée indéterminée.

4. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprises de la Société. Son mandat est établi pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Binard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, vol.145S, fol. 12, case 8. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

J. Elvinger.

(079249.3/211/469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

NATURAL GLOBAL RESOURCES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 88.049.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 12 août 2004

«First resolution

Mrs Dawne Carsen is dismissed from her office as director of the company with immediate effect.

Second resolution

Mr Jacob Shara is appointed as new director of the company. The term of the office shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2008.»

Suit la traduction française du texte qui précède:

«Première résolution

Mme Dawne Carsen est révoquée de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

M. Jacob Shara est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale réunie pour approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2008.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080461.3/607/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

AUSTELL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 66.619.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUSTELL FINANCIERE S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(082431.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

AUSTELL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 66.619.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 2 juin 2004

Sixième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Thierry Fleming, Claude Schmitz, Guy Hornick, Michel Mulliez et Jérôme Mulliez pour une nouvelle période de trois années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Septième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire de Surveillance, AUDIEX S.A., pour une nouvelle période de trois années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUSTELL FINANCIERE S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082449.3/045/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

NATURAL GLOBAL RESOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 88.048.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 12 août 2004

«First resolution

Mrs Dawne Carsen is dismissed from her office as director of the company with immediate effect.

Second resolution

Mr Jacob Shara is appointed as new director of the company. The term of the office shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2008.»

Suit la traduction française du texte qui précède:

«Première résolution

Mme Dawne Carsen est révoquée de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

M. Jacob Shara est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale réunie pour approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2008. »

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080460.3/607/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

URANIE, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg F 727.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) Monsieur Marc Schintgen, ingénieur commercial Solvay, né à Luxembourg le 9 mars 1965, demeurant à L-2612 Luxembourg, 45, Um Tawioun, de nationalité luxembourgeoise, ici représenté par Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 septembre 2004.

2) Madame Ingrid Hoolants, administrateur de sociétés, née à Vilvoorde (Belgique) le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, de nationalité belge, ici représentée par Monsieur Patrick Pierrard, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 septembre 2004.

3) La société anonyme KITZ S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 71.842, de nationalité luxembourgeoise, ici représentée par Monsieur Patrick Pierrard, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 septembre 2004.

Les trois procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association sans but lucratif est dénommée URANIE.

Art. 2. Siège. Le siège de l'association est établi à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Art. 3. Durée. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'association a pour objet la promotion, le soutien et l'assistance, sur les plan moral et matériel, des personnes démunies ou en difficulté du Luxembourg et plus généralement du Monde. Elle pourra faire des dons, des libéralités ou fournir toute aide de nature quelconque à des organismes ou associations, luxembourgeois ou étrangers, qui poursuivent un objet semblable au sien.

L'association pourra accomplir tous actes qui contribueront de manière directe ou indirecte à la réalisation de ses objectifs.

Art. 5. Composition de l'association. L'association se compose des membres associés et des membres adhérents.

Les membres associés sont les personnes qui ont constitué l'association ainsi que toute autre personne physique ou morale dont l'affiliation aura été acceptée par l'assemblée générale.

L'assemblée générale n'a pas à justifier sa décision d'agréer des membres associés.

Le nombre des membres associés n'est pas limité; il ne peut être inférieur à trois.

La qualité des membres associés se perd soit par démission adressée au conseil d'administration à son siège social, par voie recommandée à la poste, soit par exclusion décidée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix.

L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement d'éventuelles cotisations.

Le conseil d'administration peut admettre, sur leur demande, des membres adhérents disposés à apporter à l'association une aide morale ou matérielle; il statue souverainement sur toute demande d'adhésion et ne doit pas motiver sa décision de refus.

Les membres adhérents peuvent être invités aux réunions de l'association avec voix consultative.

La qualité de membre associé et de membre adhérent est bénévole.

La cotisation annuelle maximum pour rester membre de l'association est fixée à deux cent cinquante euros (250,-).

Art. 6. Responsabilité. Le patrimoine de l'association répond seul des engagements contractés par elle sans qu'aucun de ses membres, même ceux qui participent à son administration, puissent en être personnellement tenus.

Art. 7. Assemblée générale. L'assemblée générale est composée de tous les membres de l'association à quelque titre que ce soit. Les membres adhérents ont voix consultative.

Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour toute modification des statuts, pour la nomination et la révocation des administrateurs, l'approbation des budgets et comptes et la dissolution de la société.

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, à défaut par un éventuel vice-président ou par le membre le plus ancien du conseil d'administration et, à ancienneté égale, par le plus âgé d'entre eux.

L'assemblée générale prend toutes les décisions dans les matières qui lui sont réservées par la loi et statue sur toutes les affaires qui lui sont soumises.

Sont réservées à la compétence de l'assemblée générale, la nomination et la révocation des administrateurs, l'approbation des comptes et de budgets de l'association, la modification des statuts et la dissolution de l'association.

Une assemblée générale ordinaire est tenue une fois l'an sur convocation individuelle de tous les membres de l'association, faite par le conseil d'administration, au moins 15 jours à l'avance et contenant l'ordre du jour.

L'assemblée générale ordinaire reçoit le compte rendu des travaux du conseil d'administration et les comptes du trésorier. Elle statue sur leur approbation, donne décharge aux administrateurs et éventuels commissaires, fixe s'il y a lieu les administrateurs et les commissaires et délibère sur toute autre question portée à l'ordre du jour.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, en cas de circonstances exceptionnelles, ou sur demande écrite d'un cinquième au moins des membres inscrits. L'assemblée doit être convoquée au moins 15 jours à l'avance et doit avoir lieu endéans les trente jours suivants la demande qui en est faite.

L'assemblée générale statue à la majorité simple des voix, quel que soit le nombre des membres présents. En cas de partage des voix, le président a la voix prépondérante.

En matière de modification des statuts ou pour l'admission ou l'exclusion de membres, l'assemblée générale ne délibère valablement que si les quorums de présence et de vote prévus par la loi sont respectés

Les associés peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un ou plusieurs autres associés. Aucun associé ne peut être porteur de plus de deux procurations. Il y aura vote secret pour toute question de personne.

Les décisions de l'assemblée générale font l'objet des procès-verbaux tenus au siège social à la disposition des membres.

Toute modification aux statuts sera publiée dans le mois de sa date aux annexes du Mémorial, ainsi que toute nomination, démission ou révocation d'administrateur.

Art. 8. Conseil d'administration. L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 membres au moins qui sont élus par l'Assemblée Générale à la majorité des votes valablement émis.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée de deux ans et sont rééligibles. Ils sont révocables par décision de l'Assemblée Générale.

Les membres du Conseil d'Administration désignent entre eux à la majorité simple ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire et de trésorier. Leurs pouvoirs sont ceux résultant de la loi.

Le conseil d'administration dispose des pouvoirs les plus étendus, sauf ceux que la loi ou les présents statuts réserve à l'Assemblée, pour l'administration de l'association, la réalisation de son objet, ainsi que pour la gestion des fonds et des intérêts matériels et moraux de l'association. Il représente l'association dans tout acte judiciaire ou extrajudiciaire.

Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres.

Il est tenu de soumettre tous les ans les comptes de recettes et de dépenses de l'exercice écoulé à l'approbation de l'assemblée générale.

L'association est responsable, conformément au droit commun, des fautes imputables à ses préposés ou ses organes. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de l'association, sur convocation du président ou à la demande de deux de ses membres, endéans les 15 jours de cette demande.

Le conseil d'administration se réunit valablement en présence de la moitié au moins de ses membres et prend ses décisions à la majorité simple.

S'il n'est pas représenté en nombre suffisant, il convoque une séance suivante qui délibérera valablement de l'ordre du jour, quel que soit le nombre des administrateurs présents.

En cas de parité des voix, celle du président est prépondérante.

La fonction des membres du conseil d'administration n'est pas rémunérée.

Art. 9. Ressources de l'association. L'association a des ressources comprenant toutes subventions, tous dons ou legs provenant de membres de l'association ou de tiers, ainsi que les intérêts et revenus de biens et valeurs lui appartenant.

Art. 10. Exercice social et approbation des comptes. L'exercice social coïncide avec l'année civile et les comptes sont arrêtés chaque année au trente et un décembre. Toutefois, le premier exercice prendra cours dès ce jour pour se terminer le 31 décembre 2005.

L'approbation des comptes de recettes et de dépenses par l'assemblée générale ordinaire doit avoir lieu endéans les six mois de la fin de l'exercice.

Art. 11. Dissolution de l'association. En cas de dissolution de l'association prononcée par l'assemblée générale conformément aux stipulations de l'article 20 de la loi modifiée du 21 avril 1928, il sera donné à l'avoir social une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet de l'association.

Cette affectation sera déterminée par l'assemblée générale qui prononce la dissolution.

Art. 12. Divers. Pour tous les cas non prévus par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

Conseil d'administration

Au cours de son assemblée constitutive, l'association a élu un conseil d'administration comprenant les fondateurs, Marc Schintgen comme président, Ingrid Hoolants comme secrétaire, KITZ SA comme trésorier.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: P. Pierrard, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 30 septembre 2004, vol. 431, fol. 9, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 octobre 2004

A. Weber.

(082622.3/236/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2004.

GEKKO INVEST HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 67.008.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 4. Oktober 2004

Punkt 1 der Tagesordnung

Die Versammlung nimmt die Abberufung folgender Verwaltungsratsmitglieder zur Kenntnis:

- Herr Roland Ebsen, Buchhalter, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel
- Herr Norbert Ebsen, Buchhalter, wohnhaft in L-6720 Grevenmacher, 7, rue de l'Eglise
- Herr Peter Deville, Steuerberater, wohnhaft in L-6670 Mertert, 36, rue Basse

Die delegierten Verwaltungsratsmitglieder Herr Roland Ebsen und Herr Peter Deville werden ebenfalls von ihrem Amt abberufen.

Dem Verwaltungsrat wird einstimmig Entlastung für seine ausgeübte Tätigkeit erteilt.

Punkt 2 der Tagesordnung

Die Versammlung ernennt einstimmig folgende Personen zu Verwaltungsratsmitgliedern:

- Herr Horst Sauer, Anlagemechaniker, wohnhaft in L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves
- Herr Thomas Euler, Angestellter, wohnhaft in D-55743 Idar-Oberstein, Am Steinbach 7
- Herr Kurt Walter Euler, Angestellter, wohnhaft in D-55585 Duchroth, Obere Wassergasse 10

Zum delegierten Verwaltungsratsmitglied wird Herr Horst Sauer ernannt. Er kann durch seine alleinige Unterschrift die Gesellschaft wirksam vertreten.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080255.3/745/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

SOCIETE DE GERANCE ET DE PARTICIPATIONS FINANCIERES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 5.530.

Constituée suivant acte reçu par Maître Raymond Steichen, notaire de résidence à L-Mersch, en date du 26 janvier 1956, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 8 du 11 février 1956.

Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 23 juillet 1999 par acte sous seing privé, publié au Mémorial Recueil C n° 752 du 11 octobre 1999.

—

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société SOCIETE DE GERANCE ET DE PARTICIPATIONS FINANCIERES S.A. qui s'est tenue le 14 mai 2004 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- décharge pleine et entière a été donnée à Monsieur Marcel Resplandy pour l'exercice de son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à la date de sa démission,
- Monsieur Pierre Resplandy a été coopté en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire. Monsieur Pierre Resplandy terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06192. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080434.3/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

IKODOMOS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance.

R. C. Luxembourg B 31.720.

—

Suite à l'assemblée générale tenue au siège social de la société le 22 septembre 2004, les actionnaires décident à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire pour une durée de 6 ans.

Les organes de la société se composent donc comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Edouard Lux, administrateur de sociétés, demeurant 5, sentier de l'Espérance, L-1474 Luxembourg;
 - M. Eric Lux, employé privé, demeurant professionnellement 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
 - M. Romain Bontemps, expert comptable, demeurant professionnellement 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg
- Le conseil d'administration ne comporte pas d'administrateur délégué.

Commissaire aux comptes:

ABAX AUDIT, S.à r.l, ayant son siège social à Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080314.3/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

OPTI-VUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 62-64, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 91.668.

Décision de l'associé unique prise en date du 31 mai 2002

L'associé unique et gérant de la société OPTIE-VUE, S.à r.l,

- Monsieur Henri Boulmont, domicilié 14, rue de la Poste, à L-7730 Colmar-Berg, possédant 100% du capital social de la société (1.250 parts sociales),

décide, suite à la dissolution de OPTI-VUE REDANGE, S.à r.l., l'ouverture d'une succursale à L-8510 Redange-sur-Attert, 42, Grand-rue, qui fonctionnera sous la raison sociale «OPTI-VUE REDANGE».

OPTI-VUE

H. Boulmont

Associé-gérant

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AV01462. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(903348.3/578/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 octobre 2004.

TABULA HOLDINGS EIGHT, Société à responsabilité limitée.
R. C. Luxembourg B 98.144.

—
Résolution de l'associé unique de la Société en date du 1^{er} octobre 2004

1. Nomination

Il est noté que SOLON DIRECTOR LIMITED souhaite démissionner de son mandat de gérant de la Société et que Messieurs Brian Alan Myerson, Brian Sean Padgett et Léonard Joseph O'Brien ont accepté le mandat de gérants de la société.

2. Il a été décidé que:

2.1. La démission de SOLON DIRECTOR LIMITED du mandat de gérant de la Société, avec effet au 1^{er} octobre 2004, est acceptée.

2.2. Brian Alan Myerson, ayant pour adresse professionnelle le 9, Savoy Street, London WC2E 7ER, Royaume Uni, est élu gérant de la Société avec effet immédiat.

2.3. Brian Sean Padgett, ayant pour adresse professionnelle le 6, rue Kleberg, CH-1201 Genève, Suisse, est élu gérant de la Société avec effet immédiat.

2.4. Léonard Joseph O'Brien, ayant pour adresse professionnelle le 40, rue de la Printanière, 1293, Bellevue, Royaume Uni, est élu gérant de la Société avec effet immédiat.

TABULA HOLDINGS SIX, S.à r.l.

Associé unique

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00500. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080236.3/631/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

RESAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. Centre 2000.

R. C. Luxembourg B 63.274.

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RESAN S.A., avec siège social à L-3378 Livange, Zone Industrielle, Centre 2000,

inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 63.274, (matricule numéro 19982203069),

constituée par acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 février 1998, publié au Mémorial C numéro 369 du 20 mai 1998,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} avril 2004, publié au Mémorial C numéro 445 du 28 avril 2004.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Vito Leonardo Centrone, installateur, demeurant à L-3373 Leudelange, 6, Domaine Schmiseleck.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Liliane Neu, employée privée, demeurant à Tarchamps.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Domingos Victor dit Vito Ragone, employé privé, demeurant à L-2524 Howald, 10, rue Auguste Scholler.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Nomination de Monsieur Vito Leonardo Centrone, en tant qu'administrateur de la prédite société.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Vito Leonardo Centrone, installateur, demeurant à L-3373 Leudelange, 6, Domaine Schmiseleck, pour une nouvelle période de six ans.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: V.L. Centrone, L. Neu, V. Ragone, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2004, vol. 900, fol. 92, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 2004.

B. Moutrier.

(080062.3/272/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

REDECOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 45.227.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 juin 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne, pour une nouvelle période d'une année, Monsieur Thierry Fleming, expert comptable, demeurant à Mamer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte le renouvellement du mandat de l'administrateur Monsieur Claude Schmitz pour une nouvelle période d'une année, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Sixième résolution

L'Assemblée accepte de nommer Monsieur Jérôme Mulliez, Administrateur de sociétés, demeurant à Woking Surrey (Angleterre) en remplacement de Monsieur Jean Mulliez, dont le mandat est arrivé à échéance, pour une période d'une année prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Septième résolution

L'Assemblée accepte le renouvellement du mandat du Commissaire de Surveillance, AUDIEX S.A., pour une nouvelle période d'une année, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REDECOS S.A., Société Anonyme Holding

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080508.3/045/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

QUADRICONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9773 Troine-Route, Maison 31.

R. C. Luxembourg B 96.925.

—
Rapport de la réunion du Conseil d'Administration du 5 octobre 2004

Objet: précisions des pouvoirs de l'Administrateur-Délégué

Les comparants:

1. Monsieur Hendrik Slabbinck,
2. Monsieur Carlos Goffaux,
3. Mademoiselle Julie Slabbinck.

Les membres du Conseil d'Administration de la S.A. QUADRICONSEIL réunis ce 5 octobre 2004 à 10.00 heures décident à l'unanimité de confirmer le mandat d'Administrateur-Délégué de Monsieur Hendrik Slabbinck jusqu'à l'assemblée générale 2009.

Ils précisent que tous les actes engageant la société devront revêtir obligatoirement la cosignature de Monsieur Hendrik Slabbinck.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.30 heures.

Troine-Route, le 5 octobre 2004.

H. Slabbinck / C. Goffaux / J. Slabbinck.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2004, réf. LSO-AV01243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(903347.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 octobre 2004.

ALPHA CONCEPT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 62.093.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 avril 2004

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne pour une période de six années, Monsieur Thierry Fleming, expert comptable, demeurant à Mamer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Troisième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Claude Schmitz et Guy Hornick pour une nouvelle période de six années prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Quatrième résolution

L'Assemblée renouvelle également le mandat du Commissaire de Surveillance, AUDIEX S.A., pour une nouvelle période de six années prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPHA CONCEPT S.A., Société Anonyme

G. Hornick / Claude Schmitz

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080648.3/045/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

SOCAFAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 66.099.

—
EXTRAIT

Les associés dans leurs résolutions du 27 septembre 2004 ont renouvelé les mandats des gérants et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

La gérance se compose donc ainsi:

- Monsieur Jean-Louis Gregori, gérant de catégorie A, administrateur de société demeurant à F-31790 Saint Jory, France;

- Madame Michelle Delfosse, gérant de catégorie B, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

Les associés dans leurs résolutions du 27 septembre 2004 ont transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

* 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour SOCAFAM, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080418.3/833/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

WATER CUTTING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4385 Ehlerange, Z.I. Zare Est.
R. C. Luxembourg B 80.921.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903344.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 octobre 2004.

TAZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.222.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 septembre 2004 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été nommés:

a) administrateurs

- Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
 - Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
 - Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
- en remplacement de Madame Dany Gloden-Manderscheid.

b) commissaire aux comptes

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice-adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
- pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2008.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080649.3/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

NODLAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.179.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

E. Tonon / A. Boccardo

Administrateur / Administrateur

(082210.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

HYDRUS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 103.170.

Il résulte aussi d'un contrat de cession sous seing privé en date du 27 septembre 2004 entre les parties ci-dessous que:

- INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 46.448, n'est plus associée de la société;
- SCORPIUS INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 103.169, est devenu associé de la Société et en détient 125 parts sociales;

Il résulte aussi d'une réunion du Conseil de gérance en date du 8 octobre 2004 que le siège social de la Société est désormais au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 octobre 2004.

Pour la société

F. M. Brisdet

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082494.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

FORTALUX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.246.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FORTALUX INVESTMENT S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(082435.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

FORTALUX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.246.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 juin 2004
Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

FORTALUX INVESTMENT S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082445.3/045/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

O BEIRAO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9257 Diekirch, 1, rue Joseph Merten.
R. C. Diekirch B 4.803.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 6 octobre 2004, réf. DSO-AV00032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 octobre 2004.

FIDUCIAIRE EURO-DMD

Signature

(903332.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 octobre 2004.

SCORPIUS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 103.169.

Il résulte aussi d'un contrat de cession sous seing privé en date du 27 septembre 2004 entre les parties ci-dessous que:
- INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 46.448, n'est plus associée de la société;
- René Antonius Rijntjes est devenu associé de la Société et en détient 63 parts sociales;
- Rob van de Voort est devenu associé de la Société et en détient 62 parts sociales.

Il résulte aussi d'une réunion du Conseil de gérance en date du 8 octobre 2004 que le siège social de la Société est désormais au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 octobre 2004.

Pour la société

F. M. Brisdet

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082492.3/805/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

ELI INDUSTRIES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 73.626.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AU02147, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

un administrateur

(082363.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

ELI INDUSTRIES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 73.626.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 30 septembre 2004

Ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

Monsieur Andres Baumgartner, avocat, Zürich, président, signature A

Monsieur Eric Leclerc, employé privé, Luxembourg, signature B

Monsieur Jos Hemmer, employé privé, Luxembourg, signature B

A été réélue commissaire aux comptes pour la même période en remplacement de CHECK CORP.:

Madame Diane Wunsch, employée privée, Luxembourg.

Pour la société

Signature

un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082360.3/050/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

ETHOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.157.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(082203.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

ALLIANCE SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.279.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui s'est tenue au siège social le 23 septembre 2004.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui s'est tenue le 23 septembre 2004 au siège social:

- que la démission de M. Geof Cooper de son poste d'administrateur a été acceptée et que décharge pleine et entière lui a été accordée;

- que M. Steve Sampson, avec adresse à Alliance House, 2 Heath Road, Weybridge, KT13 8AP Surrey, a été nommé comme administrateur et que le conseil se compose désormais comme suit:

M. Stefano Pessina, ingénieur, 44, boulevard d'Italie, Monte-Carlo, Monaco,

Mlle Ornella Barra, 44, boulevard d'Italie, Monte-Carlo, Monaco,

M. Steve Sampson, Alliance House, 2 Heath Road, Weybridge, KT13 8AP Surrey, Royaume-Uni,

M. Jean-Paul Goerens, maître en droit, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

Mme Colette Sadler, employée, 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes DELOITTE a été reconduit avec expiration au jour de l'assemblée annuelle des actionnaires de l'an 2005;
- que le siège social de la société a été transféré au 5, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080807.3/312/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

EF CULTURAL TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 360.000,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 65.074.

—
Transfert du siège social de la société du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Démission des deux gérants: M. Pieter van Nugteren, Mme Asa Blendow avec effet au 11 mai 2004.

Nomination de deux nouveaux gérants: M. Benoît Nasr, demeurant professionnellement au 59, boulevard Royal L-2449 Luxembourg et M. Erik Forsberg, demeurant professionnellement au 13A, Strandvagen, SE-11456 Stockholm avec effet au 11 mai 2004.

Au 11 mai 2004, le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M. Benoît Nasr;

- M. Erik Forsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour EF CULTURAL TOURS S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080994.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

DISTRIFOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 94, Duerfstrooss.

R. C. Luxembourg B 96.082.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903346.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 octobre 2004.

COLUMBUS TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 49.102.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 juillet 2004

Présents: Messieurs Patrick Brys, Administrateur-délégué;

Bart Brys, Administrateur;

Hans Brys, Administrateur.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la Présidence de Monsieur Patrick Brys avec comme seul point du jour:

La nomination de Monsieur Thierry van de Werve de Vosselaer en tant qu'Administrateur faisant suite à la démission de Monsieur Bart Brys.

Les membres du Conseil accepte la démission de Monsieur Bart Brys et décident à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. La nomination de Monsieur Thierry van de Werve de Vosselaer en lieu et place de Monsieur Bart Brys,
2. Décharge lui est d'ores et déjà acquise et lui sera confirmée lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de l'année 2005,
3. Son mandat expirera à la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008,

4. Monsieur Thierry van de Werve de Vorsselaer aura donc tout pouvoir pour la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que pour représenter la société en ce qui concerne cette gestion journalière à l'exception de la gestion des comptes bancaires de la société,

5. Le Conseil décide qu'en ce qui concerne son pouvoir de disposition sur compte bancaire, la signature de Monsieur Thierry van de Werve de Vorsselaer en tant qu'Administrateur ne sera valablement engagée que conjointement avec la signature de l'Administrateur-Délégué Mr. Patrick Brys

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.55 heures.

H. Brys / P. Brys / B. Brys

Administrateur / Administrateur-Délégué / Administrateur-Démissionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080696.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

EURO DISPOSABLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9773 Troine-Route, Maison 31.

R. C. Luxembourg B 97.732.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903345.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 octobre 2004.

COMET EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 90.827.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2004

Les actionnaires de la société COMET EUROPE S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, le 14 juin 2004, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- Révocation de Monsieur Jean-Claude Hosch, directeur de société, demeurant à L-2320 Luxembourg, 38, boulevard de la Pétrusse, de son mandat d'administrateur de la société

- Nomination de Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, qui accepte, comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Annuelle de l'année 2008.

- Acceptation de la démission de Monsieur Paul Anckaert, employé privé, demeurant à B-6940 Durbuy (Petit-Han), rue du Curé, 4 de son mandat d'administrateur de la société

- Nomination de Monsieur Emile Rippinger, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg, qui accepte, comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Annuelle de l'année 2008.

La composition du Conseil d'administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2008, sera donc la suivante:

- Monsieur Norry Rippinger, directeur de société, demeurant à L-3360 Leudelange, 80, rue de Luxembourg (Administrateur-délégué)

- Monsieur Emile Rippinger, administrateur de société, demeurant à L-3360 Leudelange, 80, rue de Luxembourg

- Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

Par ailleurs, Monsieur Serge Thurm, employé privé, demeurant à L-1221 Luxembourg, 49, rue de Beggen, est révoqué, avec effet immédiat, de son mandat de commissaire aux comptes de la société

LUX-AUDIT S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R. C. S. Luxembourg B 25.797, qui accepte, est nommée commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes révoqué jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2008.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra cours rétroactivement de manière à ce qu'il soit compétent pour statuer sur les comptes de l'exercice 2003.

Leudelange, le 14 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02612. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(080333.3/503/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

**INFORMATION & COMMUNICATION TECHNOLOGIES EUROPE S.A. (ICT EUROPE S.A.),
Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 84.502.

Conseil d'administration

Aujourd'hui le 16 septembre 2004

Sont réunis pour un Conseil d'Administration, au siège social de la société ICT EUROPE S.A., 14, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen,

(1) La société de droit luxembourgeois AUDICO INTERNATIONAL S.A., avec siège à L-8064 Bertrange, 1, cité Millewée, ici représentée par son directeur Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée.

(2) La société MAYA INVEST LLC, avec siège social à Broad Street 4 JE48TS - Saint Hélier, Jersey, ici représentée par Madame Keersmaekers Maria, administrateur, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée.

(3) La société de droit de l'Etat Américain du Maryland, SCOTMARSH FOUNDATION LLC, avec siège social à 21201 Baltimore, Maryland, 254, West Chase Street, ici représentée par son directeur Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée

Le Président donne lecture de l'agenda:

- Retrait de pouvoir pour M. Harald Bolt concernant la banque ING.

Le Conseil d'Administration déclare avoir dûment pris connaissance de l'agenda.

Pour Monsieur Harald Bolt domicilié à Lageweg 51, B-2322 Minderhout, Belgique, il est décidé à l'unanimité du retrait de pouvoir concernant le compte IBAN LU66 0141 2338 6910 0000 à la banque ING.

Le Conseil d'Administration donne mandat et pouvoir à Monsieur Lucien Voet, ici présent, pour faire le nécessaire afin que les décisions de ce Conseil d'Administration soient officialisées dans les formes prescrites.

Le Président déclare la réunion du Conseil d'Administration clôturée à 14.30 heures.

Rédigé au Luxembourg à la date susmentionnée en 5 exemplaires dont chaque partie reconnaît avoir reçu un exemplaire.

Pour MAYA INVEST LTD. / Pour AUDICO INTERNATIONAL S.A. / Pour SCOTMARSH FOUNDATION LLC

M. Keersmaekers / L. Voet / L. Voet

Administrateur / Directeur / Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06327. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080491.2//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

MULTICOMMUNALE MARITIME ET COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.407.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 septembre 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Monsieur Dimitris Prassos, avocat, demeurant à Piraeus, Grèce, Président,

- Madame Helen Galiatsatos, avocat, demeurant à Piraeus, Grèce,

- Monsieur George Prassos, avocat, demeurant à Piraeus, Grèce.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Monsieur John Sideris, employé, demeurant à Piraeus, Grèce.

Le siège social est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00175. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080813.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

QUEENSDALE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 54.433.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le neuf septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société QUEENSDALE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, constituée suivant acte reçu par le notaire André

Schwachtgen, en date du 14 mars 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 316 du 28 juin 1996, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg, sous la section B et le numéro 54.433.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juillet 2004, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe Serwy, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrice Mbonyumutwa, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que des cent (100) actions existantes, quatre (4) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date des:

21 août 2004 et 31 août 2004;

au journal «Lëtzebuerger Journal», en date des:

21 août 2004 et 31 août 2004;

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Rapport du commissaire-vérificateur
 2. Approbation des comptes de liquidation
 3. Décharge au liquidateur, au commissaire-vérificateur, aux administrateurs et au commissaire aux comptes
 4. Clôture de la liquidation
 5. Désignation de l'endroit où les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans
- Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, comme suit:

Rapport du commissaire-vérificateur

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de Monsieur Nicolas Vainker, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en sa qualité de commissaire-vérificateur, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur

Adoptant les conclusions de ce rapport l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction aux anciens administrateurs et aux commissaire aux comptes ainsi qu'à la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de sa gestion de liquidateur de la société et à Monsieur Nicolas Vainker, prénommé, pour ses travaux de vérification effectués à ce jour.

Désignation de l'endroit où les livres et documents comptables seront déposés

Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme QUEENSDALE HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Serwy, P. Mbonyumutwa, S. Mathot, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, vol. 145S, fol. 7, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 28 septembre 2004. P. Bettingen.

(082739.3/202/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2004.

BALTIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 15.180.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 juillet 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Audun Krohn, administrateur de sociétés, demeurant à 6, square du Trocadéro, F-75.116 Paris,
- Monsieur Hans Peter Finne, administrateur de sociétés, demeurant à H. Torgersensvei 2B, N-0378 Oslo,
- Monsieur Rolf Walther, administrateur de sociétés, demeurant à Auwissterstrasse 19, Ch-8127 Forch.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2004, réf. LSO-AU06109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080820.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

SIMON THIERRY BP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. SIMON THIERRY LOCATION, S.à r.l.).

Siège social: L-8821 Koetschette, 11, rue des Alliés.
R. C. Luxembourg B 103.109.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq août.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

1) Monsieur Thierry Simon, garagiste, demeurant à L-8832 Rombach/Martelange qui est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée SIMON THIERRY LOCATION, S.à r.l., avec siège social à L-8832 Rombach/Martelange, 3, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Diekirch sous le numéro B 5.986, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 janvier 2001, acte publié au Mémorial C numéro 831 du 1^{er} octobre 2001.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises en assemblée générale extraordinaire.

1^{ère} résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale en SIMON THIERRY BP, S.à r.l.

2^{ème} résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social à l'adresse suivante:
L-8821 Koetschette 11, rue des Alliés - Commune de Rambrouch

3^{ème} résolution

L'associé unique décide changer l'objet social comme suit:

La société a pour objet:

- l'exploitation d'une station service avec vente d'huiles et de graisses pour véhicules,
- l'exploitation d'un commerce d'épicerie, la vente de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, la vente de produits de viande longue conservation, la vente d'articles de toilette et d'articles de tabac.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

4^{ème} résolution

Suite à ces résolutions, l'associé décide d'adapter les statuts de la société et de modifier les articles 1. et 3. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de SIMON THIERRY BP, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une station service avec vente d'huiles et de graisses pour véhicules,
- l'exploitation d'un commerce d'épicerie, la vente de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, la vente de produits de viande longue conservation, la vente d'articles de toilette et d'articles de tabac.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Simon, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 25 août 2004, vol. 404, fol. 79, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch le 6 octobre 2004.

L. Grethen.

(903337.3/240/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 octobre 2004.

SIMON THIERRY BP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 11, rue des Alliés.

R. C. Luxembourg B 103.109.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 octobre 2004.

L. Grethen.

(903338.3/240/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 octobre 2004.

ROYALPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.064.

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires convoquée extraordinairement et tenue le 5 juillet 2004

Bureau

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Carlos Cambon, agissant pour le compte de PACKGROVE LIMITED et de DRAYLANE LIMITED, détenteurs à eux deux de la totalité du capital actions de la société, soit 4.000 actions représentant une valeur totale de 123.946,76 EUR.

L'Assemblée choisit comme scrutateur M. Jean-Charles Rios.

Composition de l'assemblée

La liste de présence comporte l'inscription de 2 actionnaires possédant 4.000 actions.

Ordre du jour:

1) renouvellement des mandats des administrateurs

2) renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

1) L'Assemblée décide le renouvellement des mandats d'administrateurs suivants:

- Mme Christine di Stefano, économiste, demeurant à Genève, Suisse, Présidente du Conseil d'Administration (groupe A) avec signature individuelle

- M. Carlos Cambon, administrateur de sociétés, demeurant à la Coruña, Espagne, Administrateur (groupe A) avec signature individuelle

- M. Johnn Solano Murillo, employé, demeurant à San José, Costa Rica, Administrateur (groupe B), avec signature collective avec un administrateur du groupe A

2) L'Assemblée décide du renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de la société suisse SWISS BANCOR GROUP, SOCIETE FIDUCIAIRE S.A., inscrite au Registre du Commerce de Genève, Suisse, en date du 29 juillet 1981, ayant son siège social au 12-14, rue du Marché, 1204 Genève, Suisse.

Le renouvellement des mandats d'administrateurs et de commissaire aux comptes prend effet rétroactivement au 9 juin 2004, date d'expiration des mandats, pour une durée de six ans à partir de cette date, c'est-à-dire que les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

J.-C. Rios / C. Cambon

Scrutateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02405. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080277.3/231/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

FOREST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.646.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2004

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Robert Reckinger, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.
- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04345. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(080394.3/550/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

CPLGL, A.s.b.l., COMITE DES PREMIERES DU LGL, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1921 Luxembourg, place Auguste Laurent.
R. C. Luxembourg F 716.

STATUTS

Les membres fondateurs.

- Monsieur McCormack Stephen, étudiant, demeurant à Niederanven
- Monsieur Theisen Philippe, étudiant, demeurant à Holzem
- Mademoiselle Bruneau Charlotte, étudiante, demeurant à Rameldange
- Monsieur Hansen Patrick, étudiant, demeurant à Munsbach
- Monsieur Richard Olivier, étudiant, demeurant à Blaschette
- Monsieur Reckinger Lex, étudiant, demeurant à Mersch

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 et régié par les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination COMITE DES PREMIERES DU LGL association sans but lucratif (ou CPLGL A.s.b.l.). Elle a son siège à

Adresse: CPLGL, A.s.b.l.
place Auguste Laurent
L-1921 Luxembourg

Art. 2. Le CPLGL A.s.b.l. a comme objectifs:

- a) de représenter activement les idées et intérêts des élèves du LGL;
- b) d'animer la vie culturelle par diverses manifestations socio-culturelles.
- c) les objectifs cités ne sont pas limités

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou orale au conseil d'administration.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après avoir communiqué leur démission au conseil d'administration.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association ou à cause d'absences répétées lors des réunions régulières. La proposition d'exclusion formulée par un membre du comité (le conseil d'administration et les autres membres du comité), doit être approuvée par tous les membres du conseil d'administration. Le membre dont l'exclusion est envisagée, est immédiatement suspendu plein droit de ses fonctions.

Art. 7. Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir sur son patrimoine.

Art. 8. Le conseil d'administration peut accepter des membres d'honneur en raison de leurs qualités et expériences personnelles et/ou professionnelles. Les membres d'honneur n'ont pas le droit de vote.

Art. 9. L'assemblée générale ordinaire, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration en général une fois par semaine, et chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit ou oralement au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins 2 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive, E-mail, SMS, téléphone où c'est possible.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un dixième au moins des membres figurant sur la dernière liste mensuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- 1 rapport d'activité;
- 2 approbation des budgets et comptes;
- 3 rapport de caisse;
- 4 rapport du réviseur de caisse;
- 5 nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- 6 approbation des activités;
- 7 divers

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'assemblée réunit deux tiers de tous les membres du comité et tous les membres du conseil d'administration. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à l'unanimité des membres du conseil d'administration et à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer à la simple majorité des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 14. Toutes les décisions prises au cours des assemblées générales doivent être tapées à la machine par le secrétaire. Une copie de ces documents peut être exigée auprès du secrétaire par tout membre du comité.

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de maximum 12 mois par l'assemblée générale. En cas de vacance d'un poste d'administrateur par suite de démission, révocation, décès ou autre cause, il serait pourvu à son remplacement, si le nombre des administrateurs est inférieur à cinq, par voie de cooptation, à la majorité absolue des membres du conseil d'administration en fonctions. Le premier conseil d'administration sera composé par les membres fondateurs; il restera en fonction pour une durée maximale de 12 mois.

Art. 16. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un réviseur financier, ainsi que d'un membre élu à la majorité simple des voix présentés à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président est le représentant officiel de l'a.s.b.l. Il contrôle l'a.s.b.l. dans son ensemble, le vice-président représente l'a.s.b.l. en cas de l'absence du président, le secrétaire envoie les invitations et lettres et écrit les comptes rendus des réunions, le trésorier et le réviseur financier gèrent les comptes.

Art. 17. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président, son remplaçant, du secrétaire ou de l'un des trois autres membres du conseil ne peut valablement délibérer que si deux tiers des membres de ce conseil au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des voix des administrateurs présents, en cas de partage des voix, celle du président ou son remplaçant est prépondérante.

Art. 18. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 19. Le conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, au moins 2 signatures, dont une du président et l'autre d'un membre du conseil d'administration sont nécessaires.

Art. 20. En cas de dissolution du CPLGL, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. En cas de dissolution, une partie du patrimoine de l'association, après apurement du passif, sera attribué à une œuvre de bienfaisance.

Art. 21. La liste des membres est complétée au moins chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites avant l'assemblée générale ordinaire.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment: les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur, la vente de produits créés par l'a.s.b.l., ressources provenant de manifestations organisées par l'a.s.b.l. et ne peuvent être dépensés qu'avec l'accord de tous les membres du conseil d'administration et de la majorité des deux tiers des membres de l'association.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas règlementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Fait au Luxembourg, le 4 octobre 2004 par les membres fondateurs.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2004, réf. LSO-AV01256. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080896.3/000/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

THE LEARNING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 44.225.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2003

- Les mandats des administrateurs ont été renouvelés à savoir:

Monsieur Hugh James Dow, expert-comptable, demeurant à Bruxelles (Belgique) Madame Ingrid Merckx, administrateur, demeurant à Meerbeek (Belgique), MYCROFT S.p.r.l., ayant son siège social 15, avenue des Glycines, B-1030 Bruxelles (Belgique).

- Le mandat du commissaire aux comptes a été renouvelé à savoir:

LA FINANCIERE S.p.r.l., ayant son siège social 37, rue du Lac, B-1000 Bruxelles (Belgique).

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

- Le siège social de la société a été transféré de 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05103. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080555.3/263/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

CAROLA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 27.819.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAROLA INVESTMENT S.A.

Signatures

(082213.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

CDRJ WORLDWIDE (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 64.014.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 20 septembre 2004

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 20 septembre 2004 que:

1. L'associé unique accepte la démission de José Luis Peco Alvarez et Ralph S. Mason III de leur fonction de gérants de la Société avec effet au 20 septembre 2004;

2. L'associé unique donne décharge (quitus) aux gérants démissionnaires pour l'exécution de leur mandat;

3. L'associé unique décide de nommer comme gérants supplémentaires de la Société pour une durée indéterminée:

- Ronald B. Clark, avec adresse à 2451 Townsgate Road, Westlake Village, CA 91361, USA,

- Gary Eshleman avec adresse à 32947 Denver Springs Drive, Westlake Village, CA 91362, USA,

- Beatriz Gutai, avec adresse au 2486 Briarhurst Court, Simi Valley, CA 93063, USA et

- Eugenio Lopez-Barrios, avec adresse à Pico de Turquino n° 13, Apartment 302, Esquina con Camino al Ajusco, Col. Jardines en la Montana, C.P 14210 Mexico, Distrito Federal.

Pour publication et réquisition

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Le domiciliataire

Signatures

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(080983.3/230/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

THURSDAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 95.140.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 septembre 2004

1. M. James Yates, administrateur de sociétés, résidant à Charles Bisson, House 30-32, New Street, St Hellier, JE2 3RA Jersey, Channel Islands est nommé administrateur de catégorie B en remplacement de M. Gustav Öhman, administrateur de sociétés, résidant à Kingsley Close 3, London, N2 OES, Royaume-Uni, démissionnaire avec effet au 10 septembre 2004. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2008.

2. M. Andy Crankshaw, administrateur de sociétés, résidant Gardener Place 7, Biddenham, Bedford MK40 4QU est nommé administrateur supplémentaire de catégorie B jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2008.

3. M. Gustav Öhman, administrateur de sociétés, résidant à Kingsley Close 3, London, N2 OES Royaume-Uni est nommé administrateur de catégorie A en remplacement de M. James Yates, administrateur de sociétés, résidant à Charles Bisson, House 30-32, New Street, St Hellier, JE2 3RA Jersey, Channel Islands, démissionnaire avec effet au 10 septembre 2004. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2008.

3. Le Conseil d'Administration est donc composé comme suit:

Administrateurs de catégorie A:

M. Chris Masek

M. Gustav Öhman

Administrateurs de catégorie B:

M. Andy Crankshaw

M. James Yates

Mme Catherine Dessoy

M. Victor Elvinger

4. Le siège social de la société est transféré 26 rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour THURSDAY S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00138. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080652.3/795/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

SERENDIPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 50.244.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERENDIPI S.A.

Signatures

(082215.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

NIGHT EVENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 93.599.

L'an 2004, le 21 septembre, à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme NIGHT EVENTS SA, établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 32, rue du dernier Sol, inscrite au registre de commerce, section B 93.599.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Kader Chergui.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Franco Lefemine.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Capozza.

Liste de présence

Monsieur Franco Lefemine	450 actions
Monsieur Kader Chergui	450 actions
Total	900 actions

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Révocation de l'administrateur, Monsieur Samuel Akdime.
- 2) Nomination statutaire.
- 3) Transfert du siège social.

B.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1) L'assemblée décide à l'unanimité de révoquer Monsieur Samuel Akdime de sa fonction d'administrateur de la société.

2) L'assemblée décide à l'unanimité de nommer administrateur de la société, et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010, Monsieur Lex Thielen, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg et demeurant au 15, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

3) L'assemblée accepte à l'unanimité le transfert du siège social de la société, qui sera dorénavant au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

Ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée à 12 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV01044. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080926.3/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

BERCOPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 43.869.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 août 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Claude Schmitz, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg,
- Monsieur Dominique De Clerck, demeurant au Rijksweg 440, B-8710 Wielsbeke,
- Madame Véronique De Clerck, demeurant au Rijksweg 440, B-8710 Wielsbeke.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2004, réf. LSO-AU06111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080824.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

JOCAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 21.110.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(082217.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

RE DE CO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.410.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 août 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Marc Lamesch, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg,
- Monsieur Edmond Ries, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg,
- Monsieur Claude Schmitz, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080832.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

PIANI DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.167.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(082218.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

ST. GEORGES INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 34.251.

—
Le bilan de la société au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(082219.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

VALDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 48.417.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 30 septembre 2004 que:

- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Thierry Jacob, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant professionnellement à Luxembourg;

sont réélus Administrateurs pour une durée de six années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009;

et que:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg,
- est réélu Commissaire aux Comptes pour une durée de six années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00851. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080952.3/802/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

FIDUCIARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 47.311.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FIDUCIARE, S.à r.l.

Signature

Le gérant

(082346.3/2741/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

ALIBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 76.340.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

ALIBI, S.à r.l.

Signature

Le gérant

(082350.3/2741/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

DESMAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 36.625.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DESMAG S.A., Société Anonyme

O. Bazil / V. Scaltritti

Président / Administrateur

(082438.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

AUS TERRA CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 97.173.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AV01577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(082520.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

M.S. INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 69.704.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AV01571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(082522.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

ATELIER DE PRECISION ZENNER FELIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, zone industrielle.
R. C. Luxembourg B 27.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00812, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour ATELIER DE PRECISION ZENNER FELIX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(082530.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

KENZA-LAURO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 29.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00810, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour KENZA-LAURO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(082531.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

VISION INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.
R. C. Luxembourg B 58.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00808, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour VISION INFORMATIQUE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(082532.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

RITILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 48, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 73.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AV01408, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour RITILUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(082534.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

LA COIFFE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5680 Dalheim, 2, Waldbriedemeserstrooss.

R. C. Luxembourg B 53.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00817, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour LA COIFFE II, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(082535.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

D'COIFFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 1, rue de Mamer.

R. C. Luxembourg B 41.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00815, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour D'COIFFE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(082537.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

ELECTROLUX REINSURANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 32.916.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ELECTROLUX REINSURANCE (LUXEMBOURG) S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(082544.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2004.
